



26 allée des Vosges
38 130 Echirolles
04 76 40 06 74

à Monsieur Michel DESTOT,
Maire de Grenoble
11 boulevard Jean Pain
B.P. 1066
38 021 Grenoble Cedex 1

Le 18 septembre 2013

Monsieur le Maire,

Nous revenons sur cette préoccupation récurrente par rapport au Parking Alpexpo !

Nous vous remercions des initiatives que vous avez prises début août afin d'assurer la tranquillité de ce lieu ; cela a été efficace, et ce mois d'août, jusqu'à la fin du mois, a pu être sur le quartier un mois de repos, ce que nous ne connaissions pas depuis des années.

Nous regrettons par contre que cet arrêté n'ait été valable que pour ce mois d'août, et encore puisque les rodéos ont repris à la fin du mois, et que la Mairie de Grenoble, contactée par des habitants, a répondu que nous n'allions pas chipoter pour quelques jours...

Depuis votre contact avec l'Association qui faisait des fêtes très sonores la nuit d'une part, l'initiative des habitants du quartier excédés venus « s'expliquer » sur place d'autre part, et la venue au même moment de la Police Nationale, les « fêtes » se sont arrêtées.

Par contre, le problème sur la durée n'est absolument pas réglé ! Pour ce qui concerne la tranquillité et la sécurité de la nuit, Les rodéos par exemple se poursuivent... Vous aviez décidé la fermeture des portails ; dans votre lettre du 5 août, vous exprimez que vous aviez renoncé à cette fermeture à cause de la difficulté de sortie des véhicules après l'heure de fermeture, mais que vous alliez « étudier dès la rentrée un dispositif » permettant cette évacuation.

Nous vous demandons donc instamment de régler cette question, afin que les habitants soient satisfaits. De plus, comme nous vous l'avons déjà demandé, un arrêté est absolument nécessaire afin que soient interdites toutes activités nocturnes sur ce parking ; la Police en effet nous rétorque souvent que sans arrêté, elle ne peut pas verbaliser les récalcitrants...

Enfin, de notre point de vue, ce parking ne devrait être utilisé, y compris le jour, que pour le stationnement, et, pour ce faire, un arrêté est nécessaire.

En vous remerciant, nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir l'expression de nos sincères salutations,

Pour l'Association,

Jérôme SIMIAND, Président